

---

<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 13	<b>Séance du mercredi 21 février 2024</b> L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un février l'assemblée régulièrement convoqué le , s'est réuni sous la présidence de Daniel PAGNIER.
<b><u>Présents :</u></b> 8	<b><u>Sont présents:</u></b> Daniel PAGNIER, Alain BATUT, Odile TRIMOREAU, Isabelle LARRUE, Jeanne GRAND, Olivier VINCENT, Jean-Paul LAURENT, Claude LÉGER
<b><u>Votants:</u></b> 8	<b><u>Représentés:</u></b> <b><u>Excuses:</u></b> Gérard LANGILLIER, Nathalie GRAS, Corinne JANAITIS, Benjamin LEBRUN, Stéphanie MASSOC
	<b><u>Absents:</u></b> <b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Claude LÉGER

---

Le procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

### **1. Prime de pouvoir d'achat**

Monsieur le Maire explique qu'à la suite du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2023 qui a validé l'attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à l'ensemble du personnel, le Comité Social Territorial, réuni le 18/01/2024, a donné un avis favorable à l'unanimité des deux collègues (représentants des collectivités et représentants du personnel).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

### **2. Adhésion ANATEEP**

L'ANATEEP est une association qui permet d'être couvert lors des transports scolaires. Son adhésion est calculée sur la base du nombre d'enfants et accompagnateurs. Elle s'élève pour 2024 à une part de cotisation de 30€ et 1,90€ par enfant et accompagnant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE l'adhésion à l'ANATEEP et AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats.

### **3. Adoption des modifications des statuts du SMAEP**

Monsieur le Maire explique les modifications des statuts du syndicat mixte d'adduction d'eau potable (SMAEP) de Sens Nord Est auquel adhère la commune de Courgenay.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les modifications des statuts.

#### **4. Point sur les travaux d'enfouissement des lignes rue André Thibord**

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux d'enfouissement. La première tranche des travaux est faite. L'ensemble des travaux se passent correctement, sauf un administré qui crée des difficultés sur la mise en place des boîtes de connexion. Cela engendre des retards sur la fin des travaux pour la 1<sup>ère</sup> tranche.

La municipalité a alerté le SDEY et demande une intervention pour prendre en charge cette difficulté qui n'est pas de la responsabilité de la commune.

#### **5. Point sur les travaux d'évacuation des eaux pluviales de la rue de Villeneuve**

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux d'évacuation des eaux pluviales de la rue de Villeneuve où les travaux ne sont pas complètement terminés. La voie va être élargie de 40 à 60 cm et bitumée le long des trottoirs.

M. BATUT alerte sur le risque de l'augmentation de la vitesse dans quelques temps du fait que la route soit plus large et de meilleure qualité.

Tarif du raccordement aux eaux pluviales pour les administrés : obligation

Monsieur le Maire explique que les raccordements des eaux pluviales et eaux usées étant dans l'obligation d'être séparatif, une solution doit être trouvée pour les administrés. Le montant de raccordement pour le réseau unitaire est actuellement de 2000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE que la part du pluvial à la charge des administrés est portée à 25% du montant soit 500€ par raccordement, avec la possibilité d'échelonnement de paiement.

#### **6. Allocation voyage en Angleterre**

Madame LÉGER fait un retour sur la participation financière qui a été validée lors du Conseil Municipal du 01 Décembre 2023, selon le quotient familial, pour le voyage à l'étranger des 3<sup>èmes</sup> en mai 2024.

Un courrier a été envoyé aux familles concernées. Il a été demandé aux élèves de présenter leur projet lors de la commémoration du 8 mai 2024 et de rédiger une page dans le bulletin municipal de juillet 2024.

En définitive, trois élèves participeront au voyage scolaire. L'enveloppe totale de la participation de la commune de Courgenay s'élève à 390€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la participation financière pour un montant total de 390€ pour le voyage scolaire du collège Gaston Ramon « sur les traces du Général De Gaulle ».

#### **7. Motion de soutien au collège**

Madame LÉGER explique que l'inspecteur académique annonce une diminution de la dotation horaire globale (DHG) pour la rentrée scolaire 2024-2025 du collège Gaston Ramon. Monsieur le

Maire a proposé la rédaction d'une motion de soutien au collège. Madame LÉGER en fait la lecture :

« La municipalité de Courgenay a soutenu Mardi 06 février 2024 la mobilisation initiée par les enseignants du collège Gaston Ramon de Villeneuve l'Archevêque contre le nombre d'heures allouées au collège pour son fonctionnement, qui est en baisse depuis plusieurs années. La politique de diminution de dotation des établissements publics par le ministère de l'éducation nationale est inacceptable !

Nous, conseillers municipaux de Courgenay, mettons tout en œuvre dans notre commune pour accompagner les jeunes dans la construction de leur citoyenneté. Nous avons développé une politique éducative locale concertée et évaluée en faveur des enfants par la mise en place en 2021 d'un centre de loisirs intercommunal. Nous poursuivons aujourd'hui notre engagement avec la mise en place en 2024 d'un « Projet Ados », ciblant principalement les collégiens. Le devenir de nos enfants nous préoccupe, ce sont les citoyens de demain !

Nous défendons un collège qui aurait les moyens de faire réussir tous les élèves dans une dynamique collective et quel que soit le niveau des élèves. Nous ne voulons pas de distorsions sociales entre élèves. Ces derniers doivent évoluer dans des conditions satisfaisantes.

Nous, conseillers municipaux de Courgenay, soutenons le collège Gaston Ramon, les enseignants, les élèves et les parents. Nous demandons les moyens d'assurer un enseignement de qualité, à savoir :

- Le maintien de la DHG actuelle (Dotation Horaire Globale),
- Le maintien des 4 classes en 5<sup>ème</sup> afin d'apprendre dans de bonnes conditions en permettant aux élèves de ne pas se retrouver dans des classes surchargées,
- Le maintien du latin et de l'histoire des arts,
- Le maintien du travail en sous-groupes dans presque toutes les matières et sur tous les niveaux,
- Le maintien de l'option bilingue espagnol dès la 6<sup>ème</sup>.

Cette décision de diminution de la DHG ayant des conséquences importantes sur la scolarisation des collégiens et des incidences non négligeables sur l'organisation des apprentissages des élèves, nous demandons, à Monsieur l'Inspecteur académique d'attribuer 25 heures (14 heures perdues en 2023 et 11 heures annoncées en 2024) pour la rentrée prochaine au collège Gaston Ramon de Villeneuve l'Archevêque. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE cette motion,
- AFFIRME son soutien au collège Gaston Ramon de Villeneuve l'Archevêque,
- DEMANDE à la Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Yonne de revenir sur sa position pour la rentrée 2024-2025.

## **8. Délibération fourrière**

Afin de répondre aux obligations en matière de lutte contre la divagation des animaux et de protection des animaux, la municipalité conventionne avec la fourrière du Senonais, basée à Nailly. Monsieur le Maire explique le tarif pour l'année 2024 qui est maintenU- à 0,88€ / habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le montant de la redevance de 0,88€ par habitant et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

## **9. Contrat de maintenance du défibrillateur**

Monsieur le Maire explique le contrat de maintenance du défibrillateur, qui auparavant portait sur 2 ans. A partir de 2024, la maintenance est annuelle. L'entreprise Cœur Vaillant a transmis un devis qui s'élève à 474 € HT.

L'entreprise propose également une formation pour l'utilisation de l'appareil pour un maximum de 12 personnes. Le devis s'élève à 300€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le contrat de maintenance de l'entreprise Cœur Vaillant pour un montant de 474€ HT et la formation 300€ HT et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

## **10. Point Salle des fêtes**

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux de la salle des fêtes. L'ATD, rencontrant des problèmes de personnel, n'est pas en mesure de donner une date pour le lancement de l'appel d'offres pour la mise en œuvre.

L'architecte Jean-Luc LASNIER peut lancer l'appel d'offres pour un montant de 1 000€ HT. A la différence de l'ATD, l'architecte ne s'occupera pas de la demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- VALIDE le lancement de l'appel d'offres par l'architecte Jean-Luc LASNIER,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant de 1 000€ HT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser la demande de subvention.

## **11. Point sur les arbres**

Monsieur le Maire fait un point sur les arbres de la commune.

Concernant l'arbre de l'église, le résineux a été coupé non pas par plaisir mais par sécurité sur les conseils de différentes entreprises et de l'ONF. Un échange porte sur la plantation à l'automne 2024 d'un arbre (Catalpa commun, marronnier rose...) qui sera planté sur le site de l'église.

Concernant l'haubanage du chêne de la liberté, la filiale de l'ONF ayant réalisé le devis de 2020 n'existe plus.

Une nouvelle filiale ONF Vegetis a été mise en place en 2023 pour accompagner les collectivités et les entreprises dans la gestion et la préservation de leur patrimoine arboré. ONF Vegetis vient sur la commune le 27 février pour réaliser le devis.

## **12. Point sur la tonte**

Monsieur le Maire informe que la coupe du tracteur tondeuse ne peut pas être changée. Un échange porte sur l'investissement d'un nouveau tracteur tondeuse. Au vu de l'investissement prévu d'environ 25 000€ HT, Madame LÉGER propose de faire des devis auprès de plusieurs entreprises. Monsieur LAURENT informe qu'il faudra également prévoir d'acheter une petite tondeuse. Monsieur le Maire indique que Monsieur LAURENT se chargera des devis de la tondeuse.

Un échange porte sur la tonte. Le tracteur tondeuse est fait pour des surfaces plates et non les bas-côtés. Dans le cas d'un achat d'un tracteur tondeuse, afin de préserver la coupe, les banquettes ne seront plus faites. L'achat d'un broyeur d'accotement est évoqué mais n'est pas retenu par rapport au tracteur et au budget (8 000€ HT).

## **13. Point sur les abris de bus**

Monsieur M. BATUT présente un modèle d'abribus en acier avec bardages pour mettre à l'arrêt du bus de la Grande Rue, sur le trottoir le plus large. Plus d'une vingtaine de collégiens sont présents le matin à l'arrêt du bus.

Une réflexion est également portée sur un abribus sur l'allée des infirmières.

Les barrières de sécurité seront également posées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, VALIDE l'achat d'un abribus de 5m. Une étude sera portée sur le modèle.

## **14. Questions diverses**

Monsieur le Maire informe que les travaux de la rue de la Métairie à la Pigeonne vont commencer à partir du 26 février prochain.

Madame LÉGER demande si les sanitaires du camping seront rafraîchis pour la manifestation « Les Jeux Satellites » du 08 Juin. Monsieur le Maire indique que les agents assureront la peinture des toilettes les travaux extérieurs. Un échange porte sur l'organisation de la manifestation du 8 juin.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h00.